



DOSSIER DE PRESSE

Exercice de secours transfrontalier



Mouscron (Belgique)

Jeudi 28 février 2013



*Interreg efface les frontières
Interreg doet grenzen vervagen*



Union européenne - Fonds Européen de Développement Régional
Europese Unie - Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling

SOMMAIRE

Communiqué de presse	p. 3
Présentation de l'exercice	p. 4
· Scénario	p. 4
· Objectifs	p. 6
· Expérimentation du détachement de liaison et d'évaluation (DLE)	p. 6
· Participants	p. 6
La coopération transfrontalière en matière de sécurité civile	p. 9
Lexique	p. 10



Lille, le 4 février 2013

Communiqué presse

EXERCICE MAJEUR DE SECOURS TRANSFRONTALIER SUR LA COMMUNE DE MOUSCRON (BELGIQUE)

JEUDI 28 FEVRIER 2013



L'état-major interministériel de zone (EMIZ) de la préfecture de la zone de défense et de sécurité Nord et les services du gouverneur de la province de Hainaut organisent, le 28 février 2013, un exercice de secours de grande ampleur en zone transfrontalière.

Cet exercice s'inscrit dans le cadre du projet INTERREG IV A «APPORT» (Aide à la préparation des plans opérationnels des risques transfrontaliers), dont il constitue la phase d'application opérationnelle.

Organisé sur la commune de Mouscron (Belgique), il vise à tester, en grandeur nature, les procédures d'alerte et de coopération élaborées dans le cadre de ce projet pour constater l'aptitude des services de sécurité, de secours et de santé à déployer dans l'urgence une capacité de soutien et de renfort sur une opération en zone transfrontalière.

Initié en février 2010, le projet APPORT a pour objet d'organiser une planification d'urgence transfrontalière afin d'améliorer la sécurité des populations. Décliné autour de cinq axes de travail, il a d'ores et déjà abouti à la diffusion d'un recueil transfrontalier (Risques Technologiques Transfrontaliers : de la prévention à la gestion des accidents, novembre 2011) et à l'élaboration d'un prototype de cartographie commune des risques du bassin transfrontalier.

La mise en œuvre de ce projet a été saluée, le 14 novembre dernier, par la remise du trophée « Projet Stratégique », décerné par le programme européen INTERREG IV A France – Wallonie – Vlaanderen à ses projets les plus emblématiques, à Claude Durieux, gouverneur de la province du Hainaut et Christian Chocquet, préfet délégué pour la défense et la sécurité, auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Nord.

Programme :

10h30 : Point presse au stade de Mouscron (Adresse : rue du Stade 33, 7700 Mouscron)

11h15 : Observation du déroulement de l'exercice

*Merci de bien vouloir confirmer votre présence auprès du service régional de la communication
au 00 33 (0)3 20 30 52 50 ou par mel : pref-communication@nord.gouv.fr*

Contacts presse :

Préfecture de zone de défense
et de sécurité Nord
Véronique Planchon
00 33 (0)3 20 30 50 89 - 00 33 (0)6 84 85 97 73

Services du gouverneur
de la province de Hainaut
Yves Van de Vloet
00 32 (0)65 39 64 71 - 00 32 (0)475 67 18 41

Présentation de l'exercice

La préfecture de la zone de défense et de sécurité Nord, via l'état-major interministériel de zone (EMIZ) et les services du gouverneur de la province de Hainaut organisent le 28 février 2013 un exercice transfrontalier de grande ampleur sur la commune de Mouscron (Belgique).

Cet exercice s'inscrit dans le cadre du projet INTERREG IV A « APPORT » (Aide à la préparation des plans opérationnels des risques transfrontaliers) dont il constitue la phase d'application opérationnelle.

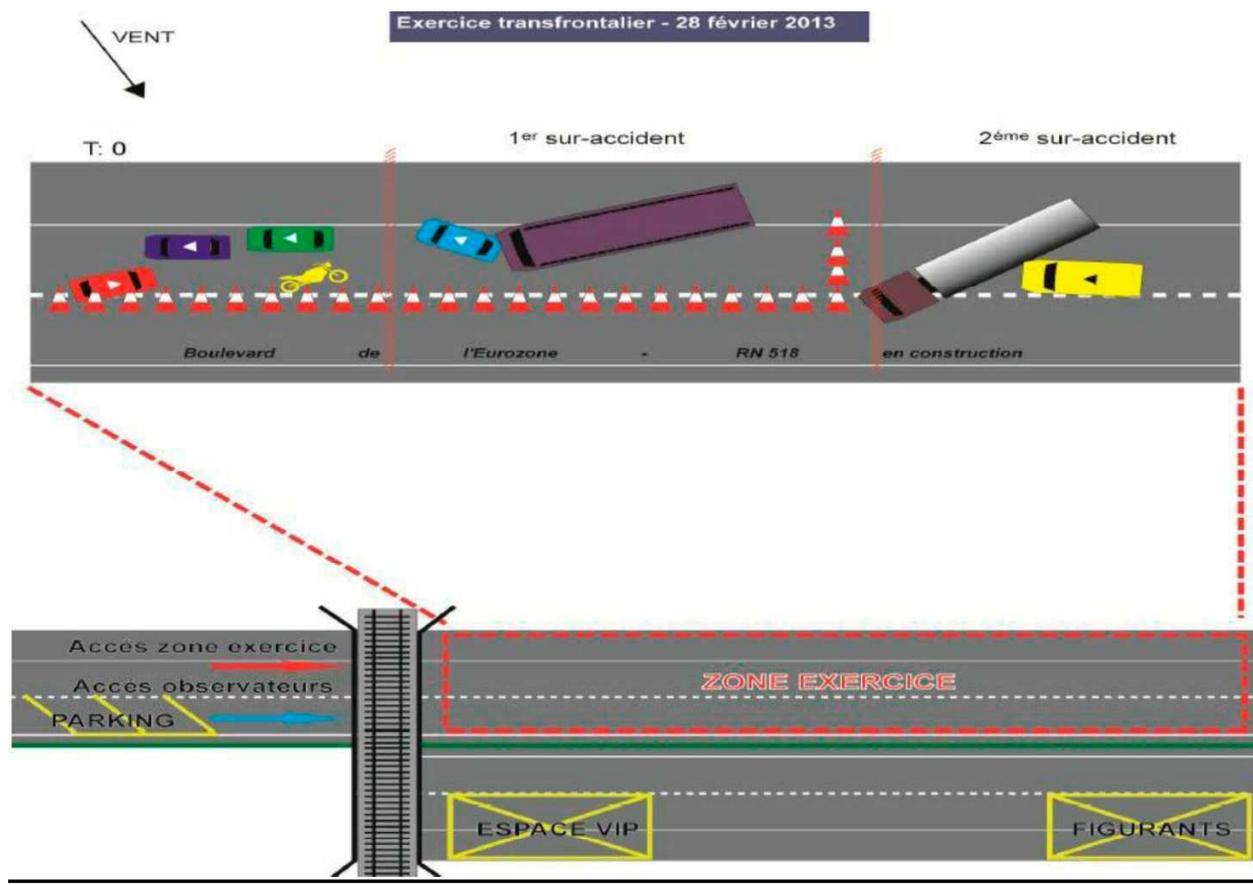
Il vise à tester les procédures de coopération élaborées dans le cadre de ce projet et l'aptitude des opérateurs concernés à déployer dans l'urgence une capacité de soutien et de renfort sur une opération de secours en zone transfrontalière.

Scénario

Le scénario retenu s'articule autour d'un accident de circulation mettant en cause plusieurs véhicules, notamment un transport de matières dangereuses (TMD).

L'exercice sera mis en œuvre avec des conditions météorologiques fictives. Les conditions de circulation seront médiocres (visibilité faible, sol humide, température basse et vent venant du nord).

SCENARIO	
T 0 – Primo-accident	Accident de circulation impliquant 3 voitures et une moto avec multiples blessés > demande de secours
T 1 – Premier sur-accident	Suite au premier accident, le balisage mis en place isole la bande de droite et ramène la circulation sur la bande de gauche. Les véhicules longent l'accident. En raison des conditions météo et de l'inattention du conducteur, un autobus vient impacter le balisage et crée un sur-accident impliquant ce bus et une voiture.
T 2 – Deuxième sur-accident	Après l'accident n°2, l'accès à la RN 518 a été fermé. Il reste des véhicules qui étaient déjà engagés avant la fermeture de l'accès. Le blocage de la circulation est intermittent pour permettre aux secours de travailler. Par moments, la circulation est ré-ouverte provisoirement pour dégager les véhicules en les faisant passer sur la bande de gauche. Lors d'un des blocages, une voiture inattentive ne freine pas suffisamment tôt et vient percuter le camion-citerne qui se trouve devant elle, occasionnant une fuite de produit liquide, toxique et inflammable.
Evènement connexe	L'épandage coule en contrebas de la route vers un cours d'eau en amont de la frontière française.



Objectifs

L'exercice a pour objectif de mettre en pratique les procédures établies dans le cadre des travaux des partenaires du projet APPORT.

Il vise à servir de base pour :

- la mise en place, côté français, d'un groupe de travail national sur la doctrine d'intervention transfrontalière, notamment au niveau de la coordination des secours et du projet des officiers de liaison (appelés DLE : détachement de liaison et d'évaluation) ;
- la création d'un « dispatching », côté belge, permettant le suivi et la gestion des opérations en cours, en complément du projet de détachement de liaison et d'évaluation.

Expérimentation du détachement de liaison et d'évaluation (DLE)

Dans le cadre des travaux de l'équipe APPORT, un projet de détachement de liaison et d'évaluation a vu le jour. Il s'agit d'un binôme d'officiers franco-belge qui pourrait être projeté avant tout engagement de moyens dans le cas d'une intervention de grande ampleur afin d'évaluer la situation et de coordonner les éventuels renforts supplémentaires à leur arrivée sur le site. Ce détachement de liaison et d'évaluation assurerait en outre un rôle de conseiller technique auprès du responsable des opérations (appelé COS – commandant des opérations de secours – en France et Dir-Pc-Ops en Belgique).

Participants

- le personnel de l'état-major interministériel de zone Nord (EMIZ Nord) et notamment celui du centre opérationnel zonal (COZ) ;
- le personnel du service départemental d'incendie et de secours du Nord (SDIS 59) ;
- le service d'aide médicale urgente du Nord (SAMU 59) ;
- les services du gouverneur de la province du Hainaut ;
- la régie provinciale autonome (RPA) Hainaut Sécurité ;
- les personnels des services régionaux d'incendie (SRI) de Mouscron, Kortrijk, Tournai, Ath, Charleroi, La Louvière, Mons, Chièvres, Zaventem, Liège et Braine-le-Comte ;
- le Centre 100 de Mons ;
- les services de la protection civile belge ;
- la Croix-Rouge de Belgique ;
- le centre hospitalier de Mouscron ;
- les services publics fédéraux Intérieur et Santé Publique ;
- les élèves de la haute école Louvain en Hainaut institut des techniques hospitalières ((HELHa/ITEHO) Jeanne d'Arc ;
- les ambulances de Quiévrain et de Soignies ;
- le SMUR Chambord ;
- le personnel de la police fédérale belge et de la police locale de Mouscron ;
- le personnel de la commune de Mouscron ;
- des journalistes de Notélé et Wéo, qui joueront un rôle fictif au sein de l'exercice pour simuler la pression médiatique

...

Zoom sur...

- **L'état-major interministériel de zone Nord (EMIZ)**



L'état-major interministériel de zone Nord assure, pour le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, une veille opérationnelle permanente en matière de sécurité civile. L'EMIZ est doté d'un centre opérationnel de zone (COZ), mobilisé 24 heures sur 24, qui recueille, contrôle et diffuse en permanence les informations liées à la situation des départements de la zone de défense Nord (Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Somme, Oise).

Outre ses prérogatives liées à la gestion des crises, l'EMIZ joue un rôle très important dans la prévision des risques et la planification. Son expertise lui permet d'assurer un appui aux départements en matière de formation, d'exercices et de planification. Il est également en charge de la coordination des moyens civils et militaires, dans une logique de mutualisation des ressources disponibles.

- **Le service départemental d'incendie et de secours du Nord (SDIS 59)**

Le service départemental d'incendie et de secours constitue le service pivot de la sécurité civile, en charge d'assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement en situation d'urgence.

Les sapeurs-pompiers mènent des actions de lutte et de secours dans le cadre d'accidents, sinistres et catastrophes. Ils sont chargés de la mise en œuvre de l'ensemble des moyens publics et privés mobilisés sur les opérations de secours.



- **Le service d'aide médicale urgente du Nord (SAMU 59)**



Le SAMU régional de Lille assure une écoute médicale spécialisée 24 heures sur 24. Dans le cadre de son statut de référent zonal, le SAMU de Lille est organisé pour faire face aux événements de catastrophe, en dédiant des équipes supplémentaires en cas de crise et en assurant la formation (exercices de simulation).

Il dispose de moyens lourds de réanimation immédiatement mobilisables pour faire face à toute situation d'urgence médicale collective. Il assure ainsi la coordination médicale des événements médicaux majeurs.

- **La régie provinciale autonome (RPA) Hainaut Sécurité**



Créée en 2003 à l'initiative de la province de Hainaut, la régie provinciale autonome (RPA) Hainaut Sécurité mène diverses activités complémentaires dans le domaine des métiers de la sécurité (civile).

Tout d'abord, elle gère et développe, depuis plusieurs années déjà, le « Centre Multidisciplinaire d'Exercices Pratiques dédié aux Métiers de la Sécurité » de Lens dont l'organisation et la structure en font un projet unique en Wallonie.

Ainsi, sur son vaste terrain de 30 hectares, le centre propose de nombreux ateliers d'entraînement, parfois totalement inédits et s'inscrit dans une démarche partenariale innovante avec la future caserne des pompiers de Chièvres bâtie sur le site.

Les hommes en charge de la sécurité du citoyen peuvent s'y exercer dans des conditions réelles, très proches des risques encourus au quotidien dans l'exercice de leur fonction.

Hainaut Sécurité accueille quotidiennement des pompiers, policiers, secouristes-ambulanciers en activité ou en formation auprès des instituts provinciaux de formation wallons ainsi que les travailleurs d'organismes du secteur privé ou non-marchand souhaitant parfaire l'apprentissage en conditions réelles ou entreprendre un recyclage pratique, bien nécessaire.

Ensuite, Hainaut Sécurité intervient également dans le conseil en planification d'urgence et d'intervention. Elle accompagne divers pouvoirs locaux, organisations ou entreprises dans la mise en œuvre de leurs obligations légales en la matière (ex : missions de consultance, rédaction de plans, préparation, mise en œuvre et évaluation d'exercices de sécurité).

Enfin, depuis 2010, la RPA est partenaire et chef de file du projet INTERREG IV APPORT A.

La coopération transfrontalière en matière de sécurité civile

La coopération entre le Royaume de Belgique et la République française sur l'assistance mutuelle en cas de catastrophes ou d'accidents graves repose sur la convention du 21 avril 1981 liant les deux Etats. Cette convention a été adoptée par la loi belge du 9 décembre 1983 et par la loi française du 23 décembre 1982.

Cette convention a été complétée par la suite d'un Arrangement particulier relatif à l'assistance mutuelle en cas de catastrophes ou d'accidents graves et à l'organisation en commun d'exercices de secours, conclu entre le gouverneur de la province de Hainaut et le préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, dont la version en vigueur date du 30 août 1999.

Le projet APPORT se veut la déclinaison opérationnelle de ces accords de principe.

Le projet APPORT : mieux se connaître pour mieux se protéger

Le projet APPORT vise à organiser une planification d'urgence transfrontalière afin de permettre aux services concernés de prendre en charge de manière coordonnée les conséquences d'un accident technologique ou industriel.

Mieux connaître les réglementations appliquées de part et d'autre de la frontière, définir une méthode d'intervention harmonieuse pour les acteurs de terrain et fournir aux autorités les outils utiles à la coordination stratégique d'un événement aux conséquences transfrontalières : le projet APPORT entend gommer les limites de la sécurité civile et favoriser l'émergence d'une réelle planification d'urgence multidisciplinaire applicable à l'ensemble des communes et municipalités de la zone couverte.



Officiellement lancé le 1^{er} février 2010 par le gouverneur de la province de Hainaut et le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, le projet APPORT s'inscrit dans la priorité n°3 du programme INTERREG IV A France-Wallonie-Vlaanderen : « mener des actions communes et intégrées en matière de vie quotidienne transfrontalière ».

Les modes de gestion de crise, les réglementations et l'organisation des secours sont sensiblement différents de part et d'autre du versant franco-belge.

Le projet APPORT présente une méthodologie en cinq axes pour améliorer la coordination et les échanges d'informations entre les autorités avec :

1. la réalisation d'un état des lieux
2. l'évaluation des risques technologiques transfrontaliers
3. la mise en concordance du volet transfrontalier dans les plans d'urgence
4. l'application opérationnelle (un exercice transfrontalier de grande ampleur)
5. la sensibilisation des autorités et de la population.

Au-delà de ces cinq actions, le projet APPORT a pour ambition d'aboutir à la mise en place de structures permettant de pérenniser les partenariats transfrontaliers utiles aux objectifs de sécurité. Le projet pourrait également servir de référence pour la constitution d'un schéma de coopération transfrontalière applicable à d'autres frontières européennes.

Lexique

APPORT : Aide à la Préparation des Plans Opérationnels des Risques Transfrontaliers

CODIS : Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours

COS : Commandant des Opérations de Secours (France)

COZ : Centre Opérationnel de Zone

DLE : Détachement de Liaison et d'Evaluation

Dir-PC-Ops : Equivalent du COS en Belgique

EMIZ : Etat-Major Interministériel de Zone

PC-Ops : Poste de Commandement Opérationnel (Belgique)

PGUI : Plan Général d'Urgence et d'Intervention (Belgique)

SAMU : Service d'Aide Médicale Urgente

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours (France)

SRI : Service Régional d'Incendie (Belgique)